

LIVRET ACCUEIL STAGIAIRE



BIENVENUE CHEZ OPERA FORMATION !



Fort de 23 années d'expérience dans le domaine de la formation professionnelle, OPERA vous accompagne dans votre démarche de prévention des risques.

Spécialisés dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, nous avons à cœur d'inculquer une véritable culture sécurité.

Nos domaines d'activité :

- Conduite d'engins CACES® : nacelles, chariots élévateurs, gerbeurs, pont-roulant, grue auxiliaire de chargement, engins de chantier
- Prévention et sécurité de la personne : SST, gestes et postures
- Sécurité liée au poste de travail en hauteur
- Sécurité d'ordre électrique/non électrique
- Prévention des risques industriels et bâtiment : incendie
- Formation bâtiment : échafaudages fixes et roulants, PASI (Passeport Sécurité Intérimaire), CCTH (Certificat de Compétences au Travail en Hauteur), AIPR (Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux).

A propos de

VOTRE CENTRE DE FORMATION

Les contacts :

Assistante administrative : (Attestations, titres, feuilles d'émargement)

Catarina Vila Verde : montpellier@opera-formation.com

Responsable d'agence et commercial (Demande de devis, renseignements techniques) :

Céline Dupuy : c.dupuy@opera-formation.com

Direction:

Yannick Delmas: y.delmas@opera-formation.com

Référent handicap et égalité professionnelle :

André Peytier : a.peytier@opera-formation.com

Référente harcèlement sexuel :

Murielle Desmet: m.desmet@opera-formation.com

Information d'accueil :

Pour toute information notre centre est accessible 24h/24h sur www.opera-formation.com

Par téléphone au 04 67 65 50 39 du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Accueil physique du lundi au vendredi :

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

En cas de réclamation, merci de nous envoyer un mail à montpellier@opera-formation.com, une réponse vous sera adressée dans les 72 Heures.

Informations

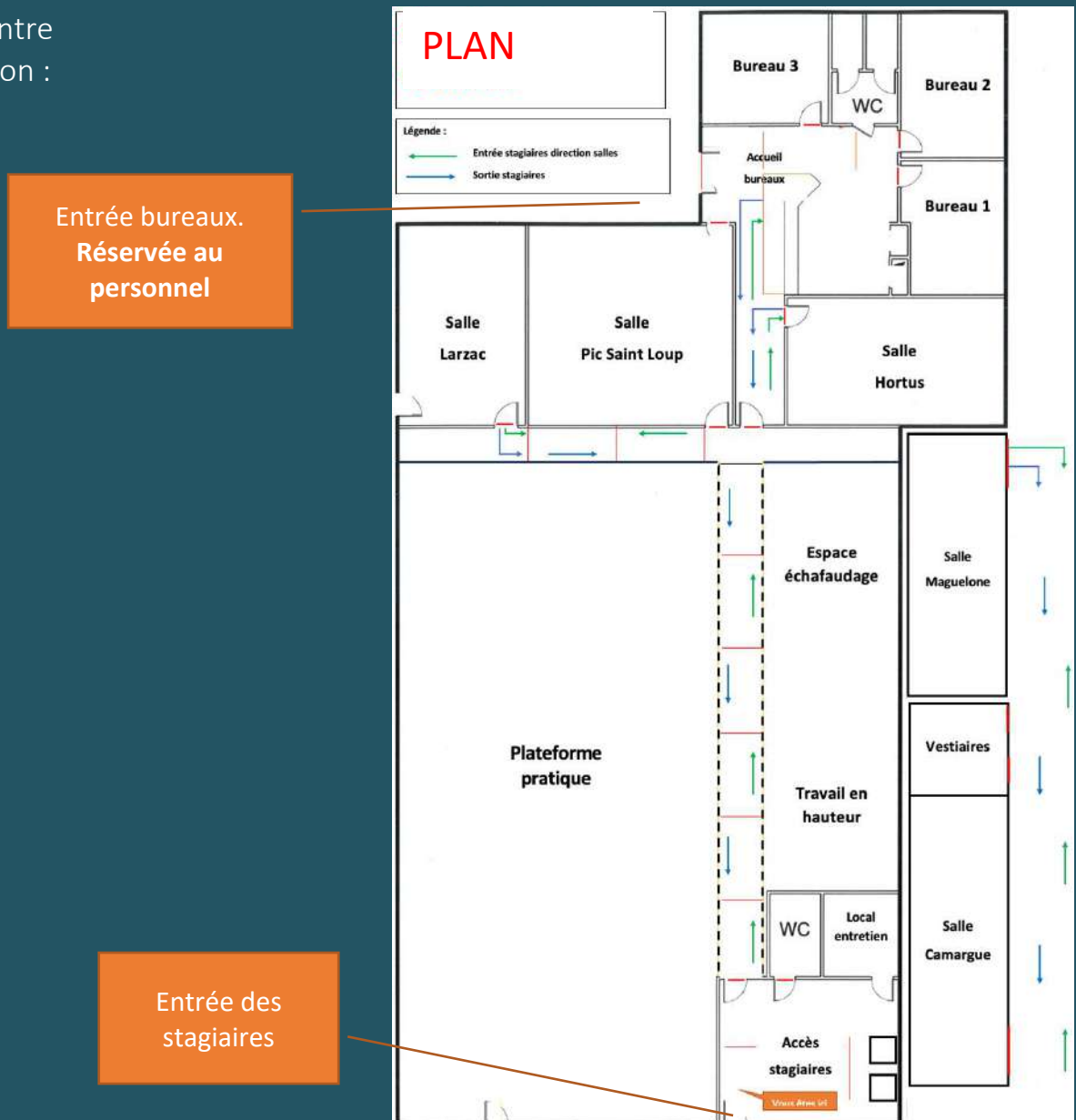
ACCUEIL, PLAN ET HORAIRES

Accueil en formation :

L'accueil en formation est assuré de 8h00 à 20h30 en fonction des horaires communiqués sur votre convocation.

Pour des raisons de simplicité l'accueil se fera à l'arrière du centre (voir le plan ci-dessous). Merci de prévoir le matériel adéquat pour chaque formation mentionnée également sur votre convocation (chaussures de sécurité, casque à jugulaire...).

Plan du centre de formation :



Nos salles de formations

Pour le suivi de votre formation, OPERA Formation dispose de 6 salles de formation dans son centre de Saint-Aunès.

Ainsi qu'une autre salle sur notre plateforme technique de Vendargues.

Elles sont réparties de la manière suivante :



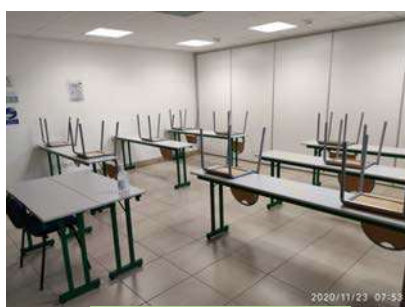
Camargue



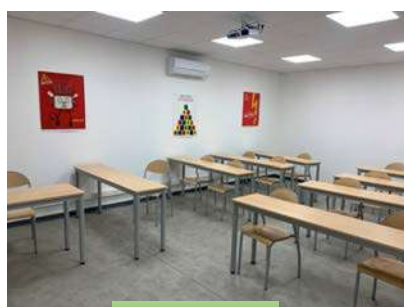
Larzac



Maguelone



Pic Saint Loup



Aigoual



Canigou

NOS SALLES

Les points de restauration

Pour votre confort, OPERA Formation met à votre disposition une salle de pause, un micro-ondes et un réfrigérateur. Un distributeur de boissons chaudes et froides ainsi qu'une machine à café et à snacking sont en libre accès.

De nombreux points de restauration sont accessibles à moins de 5 minutes du centre. Nous vous conseillons la Brasserie Gusto au centre commercial Leclerc avec laquelle vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10% sur présentation de votre convocation.

Lieux de restauration les plus proches :

Brasserie Gusto

- **Restaurant italien**
- Zone artisanale St Antoine, 34130 Saint-Aunès

Le Comptoir du Pioch

- **Brasserie**
- 10 Rue du Basilic, 34130 Saint-Aunès

Burger King

- **Fast Food**
- Zone Artisanale St Antoine, 34130 Saint-Aunès

La Cantina

- **Restaurant italien**
- Rue de la Sariette, 34130 Saint-Aunès

Terrain TP – Grue de chargement

Découvrez : Notre centre de tests vous offrira un cadre conforme au cahier des charges de l'INRS pour la pratique et les évaluations de vos formations CACES® R482 et R490 : un environnement pratique et sécurisé disposant de vestiaires et de toilettes, d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur



Adresse : à côté de CBS BETON
ROUTE DE TEYRAN 34740 VENDARGUES

Points de restauration

Lieu de restauration le plus proche :

- **Chez Poulette** : 475 Avenue des Bigos 34740 Vendargues



Règlement intérieur du stagiaire

Article 1 - Principes généraux

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L. 6352-5 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :

- 1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
- 2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;
- 3° Les informations concernant le droit à l'image.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 1

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 2

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.

Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 3 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter avec une tenue vestimentaire correcte. Le port des EPI (chaussures de sécurité, casque) est obligatoire dès l'entrée sur la plateforme pédagogique. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation.

DISCIPLINE GENERALE

Article 4

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De quitter le stage sans motif,
- D'emporter un objet sans autorisation écrite.



SANCTIONS

Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 6

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 7

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 8

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 9

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 10

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 11

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

STAGIAIRE

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 12

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

DROIT À L'IMAGE

Article 13

Toutes Informations non publiques échangées entre RSE France et l'Organisme, notamment savoir-faire, photographies, plans, documentations, manuels, secrets d'affaires et commerciaux, marques, logos, qu'elles soient écrites ou orales, sont confidentielles (« Informations confidentielles »).

RSE France et l'Organisme garantissent que les Informations Confidentielles ne sont utilisées qu'aux fins de l'exécution de la mission. Aucune information ou document n'est rendu publique, sauf dans le cadre d'obligations légales, administratives, réglementaires, ou de toute réquisition de la part des autorités administratives, judiciaires ou d'un organisme d'accréditation. RSE France en informera l'Organisme.

Article 14

OPERA FORMATION s'engage à ne pas communiquer sans son accord écrit, même partiellement, à des tiers, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de la négociation ou de l'exécution du présent contrat et que l'Organisme lui aura déclarés comme étant confidentiels, y compris les plaintes reçues par OPERA FORMATION.

Toutes les personnes, prestataires de services ou salariés, impliquées dans le processus sont tenus par un engagement de confidentialité professionnelle. Il en est de même pour tout observateur muet dont la présence sur le lieu des audits/expertises/évaluations a été imposée par des normes nationales et internationales ou des accords nationaux et internationaux.



Politique RSE

L'égalité professionnelle au cœur de la démarche RSE d'OPERA FORMATION avec pour impératif : proposer un avenir équitable. OPERA FORMATION est signataire de la charte de la diversité



A ce titre nos responsables d'agences sont tous formés et sensibilisés à :

- L'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes
- La diversité et la lutte contre les discriminations
- Les risques psychosociaux



HANDICAP : Une différence qui n'est pas source d'inégalité.

Opéra Formation s'inscrit dans une volonté globale de sécurisation du parcours de formation professionnelle du stagiaire en situation de handicap par le développement de pratiques inclusives. Depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le principe d'inclusion est généralisé.

Les personnes en situation de handicap doivent accéder à toutes les formations de droit commun en formation continue et en alternance : Apprentissage et Professionnalisation.

Dans cette démarche, Opéra Formation s'engage :

- ★ A assurer l'accessibilité de ses locaux pour les personnes en situation de handicap ;
- ★ A afficher le Registre Public d'Accessibilité à l'avant et l'arrière du centre ;
- ★ A nommer et former un Référent Handicap :

M André Peytier : a.peytier@opera-formation.com

Qui sera votre interlocuteur privilégié.

- ★ A sensibiliser le personnel permanent et les vacataires à l'accompagnement des personnes en situation d'handicap ;
- ★ A s'assurer d'une veille juridique régulière.



Notre politique de développement durable

Les bouleversements écologiques du réchauffement climatique confrontent la société à réduire l'impact que l'homme a aujourd'hui sur son environnement. Si chacun est individuellement concerné dans ses choix de vie, nous le sommes tous professionnellement dans nos activités, au sein de chaque entreprise, chaque collectivité, chaque institution.

Opéra formation a choisi de mettre en place une politique de développement durable.



Notre activité professionnelle nous amène à consommer des ressources naturelles, d'énergie, de moyens de transport et de communication.

Nos choix de fonctionnement entraînent des répercussions sur notre environnement économique, social et sur nos conditions de travail.

Aussi, l'équipe d'opéra formation s'est engagée à :

- Mesurer et réduire la consommation d'énergie (eau, électricité) du centre de formation
- Procéder au tri des déchets et à privilégier les papiers recyclés
- Sensibiliser à la consommation d'énergie sur nos différents interlocuteurs dont les stagiaires au sein des locaux
- Inciter les stagiaires à utiliser les transports en commun ou à mettre en place un système de covoiturage

Concrètement que faisons-nous ?

OPERA Formation met en œuvre une politique quotidienne qui intègre l'ensemble de nos valeurs fondamentales. Elles touchent aussi bien les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, que celui de l'environnement

Notre stratégie chez OPERA Formation repose sur 3 axes.

Dans le cadre de ses formations CACES®, OPERA Formation s'inscrit dans la lutte contre les émissions de CO2 et des nuisances sonores.

Depuis plus de 2 ans, lors de nos formations nous priorisons l'usage d'engins à énergie verte. Les buts sont :

- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation énergétique des matériels sur les chantiers (engins, transport).
- Diminution des nuisances pour les riverains, salariés, formateurs et stagiaires dans le cadre des formations pouvant provoquer du bruit, des vibrations ou de la poussière.



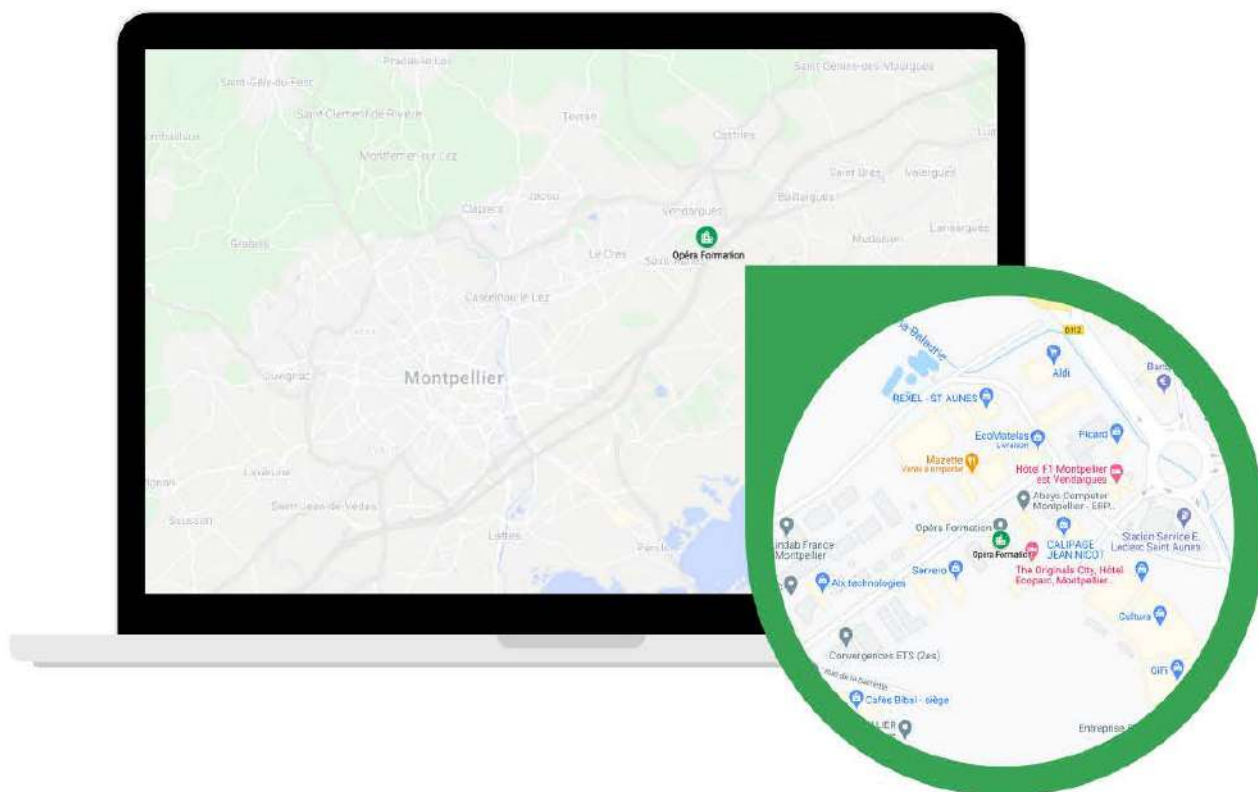
Organisation de la formation

- 1- En début de journée, un tour de table est réalisé par votre formateur pour vérifier l'adéquation entre besoins exprimés et les besoins réels
- 2- Il informe du déroulement de la journée et des évaluations ainsi que des disponibilités de valider un ou des blocs de compétences ainsi que sur les équivalences, passerelles et suite de parcours.
- 3- L'attestation de fin de formation est disponible à l'accueil
- 4- L'attestation de réussite est envoyée sur demande par E-mail à montpellier@opera-formation.com
- 5- Pour toute plainte ou réclamation vous pouvez consulter directement notre procédure sur notre site internet www.opera-formation.com



Les accès

SE RENDRE DANS VOTRE CENTRE



Venir en voiture :

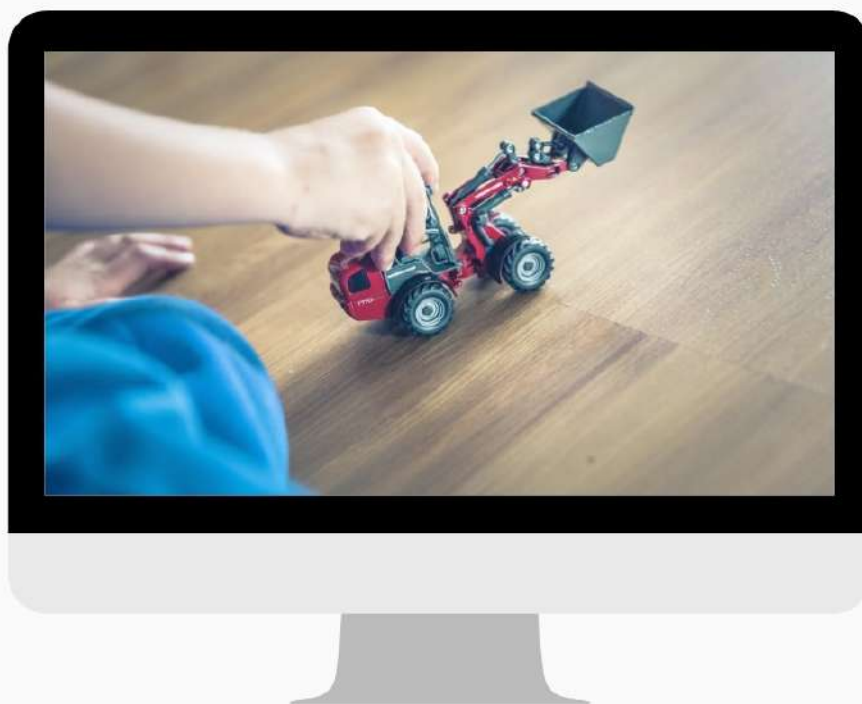
Sortie d'autoroute N°28 Vendargues / Montpellier Hôpitaux. Prendre l'Avenue de Nîmes, au rond-point direction Vendargues/Saint-Aunès. Passer devant le Centre Leclerc, au rond-point prendre ZAC Saint-Antoine et tourner à gauche rue de la Garriguette.

Venir en transports en commun :

- ⇒ Depuis la gare Saint-Roch. Prendre tramway Ligne 2 Saint-Jean-De-Védas Centre – Jacou
- ⇒ Direction : Castelnau-Le-Lez – Notre Dame De Sablassou
- ⇒ Descendre à l'arrêt : Notre Dame de Sablassou (Castelnau-Le-Lez). Prendre le bus ligne 21 « Castelnau-Le-Lez Notre Dame de Sablassou ⇔ Vendargues Paul Gaugin »
- ⇒ Direction : VENDARGUES – Paul Gaugin
- ⇒ Descendre à l'arrêt : Paul Gaugin (Vendargues)
- ⇒ Marcher environ 15 minutes direction Leclerc, puis ZAC Saint-Antoine et tourner rue de la Garriguette.



Formation - Sécurité - Ingénierie - Conseil



BONNE FORMATION !

OPERA FORMATION

105 rue de la Garriguette
ECOPARC - ZAC Saint-Antoine
34130 SAINT-AUNES

04 67 65 50 39

WWW.OPERA-FORMATION.COM

